



Règlement RANDURO 4 X COMBES

28 Avril 2024

Règlement du Randuro 4X Combes

organisé par:

VTT 4 X COMBES

Le dimanche 28 Mai 2024

- Les participants ne seront pas classés

- Parcours :

- Un parcours de 39 KM, d'environ 1700 mètres de dénivelé

- Un parcours 25KM pour 1000 mètres de dénivelé

- Un parcours Kids 10 KM pour 400 mètres de dénivelé

- Il y aura une Plaque à fixer impérativement sur le cintre du vélo

- Les parcours sont ouverts aux VTT et VTTAE.

- Sont autorisés à participer au Randuro :

-les licenciés Vélo.

-les non licenciés possédant un certificat médical ou à défaut attestant sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours après conseil auprès de son médecin traitant.

-les mineurs de 14 à 18 ans avec autorisation parentale et attestation sur l'honneur de condition physique suffisante pour effectuer le parcours, accompagné d'un adulte toute la durée du tracé.

-les mineurs à partir de 10 ans avec autorisation parentale et attestation sur l'honneur de condition physique suffisante pour effectuer le parcours Kids, accompagné obligatoirement d'un adulte référent toute la durée du tracé.

- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'évènement pour des causes indépendantes de sa volonté et qu'elle jugera pouvant nuire à la sécurité de ses participants.
- Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant la pratique du VTT, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
- Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent se conformer à l'équipement obligatoire :
 - Casque.
 - Equipement vivement conseillé: gants longs, protection dorsale ou sac à dos, genouillères, coudières et embouts de cintre.
- Être au minimum âgé au de 10 ans (l'année de naissance faisant foi)
- L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux participants du fait de leur participation à l'épreuve.
- Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé.
- Pour les mineurs, autorisation écrite des parents autorisant le départ de la course et validant son état de santé permettant celui-ci.
- En validant votre inscription, vous confirmez que votre état de santé vous permet de faire le parcours désiré, quel qu'il soit.
 - Engagement :
 - Les droits d'inscription sont fixés à 25 € par personnes pour le plus de 14 ans et 15 € pour les kids de 10 à 13 ans (10 ans au jour du Randuro), ils comprennent les ravitaillements, la plaque, 1 repas et 1 boisson.
 - Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.
 - Compte tenu du fait que le parcours se déroule en partie dans le Parc Naturel Régional du haut Languedoc Il est strictement interdit de jeter des détritux dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet aux ravitaillements). Nous comptons sur votre citoyenneté pour respecter la nature.
 - En cas de rencontre avec d'autres usagers, merci de respecter la tranquillité et la sécurité de chacun, les parcours seront balisés et sécurisés mais pas totalement fermés.
 - La participation au Randuro du 4X Combes implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans prise de connaissance du règlement et de la charte de l'environnement et son acceptation sans réserve.
 - Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.
 - L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscriptions.
 - Le retrait des plaques se fera au Pump Track du 4X Combes le Dimanche à partir de 8h00.
 - L'organisation se réserve le droit de modification du présent règlement.
 - Bon ride à tous !